

La Caisse des Dépôts entre au capital de la société Cityscoot

Paris, le 24 octobre 2016 – La Caisse des Dépôts a finalisé sa prise de participation dans la société Cityscoot, service de location de scooters électriques en libre-service à Paris, dont elle détient désormais 10,2% du capital. Cet investissement permet de diminuer l’empreinte écologique du transport au cœur des villes.

Créée en 2014, Cityscoot propose un service de location de scooters électriques en libre-service en centre-ville. La réservation s’effectue via une application mobile qui permet de débloquent sans clef ni badge un scooter géolocalisé autour de soi. Le service est accessible sans abonnement, sur le principe du paiement à l’usage. Cityscoot a procédé avec succès à une phase de tests à grande échelle dès novembre 2015, avant de lancer son service à Paris en juin 2016.

Cette offre de mobilité urbaine intelligente et durable contribue à augmenter l’offre de service de transports en zone dense, tout en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre, de particules fines et contre la pollution sonore. Elle a reçu le soutien de plusieurs collectivités locales dont la Mairie de Paris.

Cet investissement de la Caisse des Dépôts, en phase avec ses ambitions sur la mobilité durable, permettra à Cityscoot de financer son développement avec pour objectif de :

- déployer dans Paris de 3000 scooters à l’horizon 2020 ;
- proposer cette solution innovante dans d’autres métropoles ;
- émerger à l’international.

« Par cet investissement, la Caisse des Dépôts confirme son intérêt pour l’électromobilité s’appuyant sur des véhicules partagés et une plate-forme numérique, ingrédient clé de l’inter-modalité dans les Smart Cities. Il contribue à l’accompagnement des transitions énergétiques et numériques, élevées au rang de priorité stratégique par le groupe », précise Gabrielle Gauthey, directrice des investissements et du développement local.

« Nous sommes très heureux d’avoir reçu le soutien de la Caisse des Dépôts, qui ne se limite pas à un simple investissement financier. Leur expérience et l’envergure de leur réseau seront des atouts essentiels dans notre stratégie de conquête, qui vise à créer un leader mondial de la mobilité électrique. Après le déploiement de 1000 scooters dans les six prochains mois à Paris, nous comptons nous étendre à d’autres villes en France et à l’International », souligne Bertrand Fleurose, président fondateur de Cityscoot.





A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique.

www.caissedesdepots.fr

Contact presse : service de presse – 01 58 50 40 00

A propos de Cityscoot

Cityscoot est un service de scooters électriques en libre accès sans bornes de recharge, réservables depuis une application mobile. Depuis sa création en mars 2014, l'entreprise a déjà investi plusieurs millions d'euros dans le développement de sa technologie propriétaire et dans la mise au point d'un scooter connecté, offrant des garanties de sécurité inédites. Après avoir lancé son service en juin 2016 avec la bienveillance de la Mairie de Paris, Cityscoot prévoit de dupliquer son modèle à d'autres villes françaises et européennes. Cityscoot est membre de l'AVEM, de l'AVERE et de PÔLE MOV'EO.

Information et inscription sur www.cityscoot.eu

Images, illustrations : <https://www.dropbox.com/sh/56twsj7j29yjh6x/AACyCkEj7QpcYcMABZnPt4-5a?dl=0>

Contact presse Cityscoot : Vincent Bustarret - presse@cityscoot.eu - 06 70 17 74 82

Retrouvez toute notre actualité sur [Facebook](#) & [Twitter](#)

